



Commerçants (vente de vêtements sur marchés) surendettés

Par **karim**, le **14/04/2010** à **18:30**

Bonjour,rrnrJe souhaiterais être aidé, je ne sais plus quoi faire. Avec mon épouse nous vendons des vêtements sur les marchés depuis plus de 30 ans, au niveau fiscalité : micro foncier. tout fonctionnait normalement, pas trop de soucis, puis nous avons voulu installer une boutique en Belgique, nous y avons investi toutes nos économies, mais cette boutique ne fonctionnant pas a dû être fermée l'an dernier et nous avons tout perdu et notre banque au début a bien voulu nous aider (taux 21% et plus), nous avons pris des crédits à la consommation ce qui fait que nous avons, à la suite de cette fermeture de boutique environ 100000 € de découvert à la banque, mais nous avançons aidés de nos enfants, mais dernièrement la banque nous a convoqués et nous a demandé de verser 30000€ le plus rapidement possible. Nous n'avons pas beaucoup travaillé cet hiver les intempéries, la banque ne veut rien savoir et nous met le couteau sous la gorge, nous ne pouvons plus acheter de fournitures, elle refuse de régler les factures, notre compte est bloqué jusqu'au versement de ces 30000€ dans une semaine. Nous avons 55 ans donc l'avenir est la perte de notre travail. Nous sommes courageux et souhaitons continuer.rnPouvez-vous nous aider en nous conseillant, que pouvons-nous faire ? connaissez-vous une solution pour intervenir auprès de la banque, enfin nous aider. Vous pouvez nous répondre sur l'adresse de la messagerie que j'ai inscrit. Nous sommes français, nés tous les deux à Madagascar.rnSVP aidez-nous, comment faire patienter la banque, elle connaît nos soucis et nous menace de déposer notre dossier très rapidement à la banque de France. Merci de nous répondre RAPIDEMENT - URGENT. si vous laissez un numéro de téléphone je vous appelle le plus rapidement possible. Vous êtes notre dernier recours, nous avons fait des appels à beaucoup d'organismes sans résultat, même pas de réponse.rnJe vous prie de croire en mes sentiments les meilleurs.

Par **jeetendra**, le **14/04/2010** à **19:37**

[fluo]Conseil Départemental de l'Accès au Droit[/fluo]rn179-191, avenue Joliot Curiern92020
Nanterrern01 40 97 12 00rnrnBonsoir, le mieux dans votre situation c'est de consulter
rapidement un avocat pour voir ce qu'il y a lieu de faire au vu de l'urgence, si vous êtes dans
le 92, contactez le CDAD à Nanterre pour un rendez vous, tenez bon, cordialement.